



Creation sarl par un etranger

Par **labra**, le **16/11/2009** à **17:03**

Bonjour,
Mon concubin de nationalité mauricienne, titulaire d'un titre de séjour "salarié" renouvelable chaque année (il vit depuis 8ans en France), souhaite créer une SARL (et donc être associé) pour reprendre un fonds de commerce (débit de boisson avec Licence IV).
Nous avons vu qu'il ne pouvait pas être gérant, et que pour être associé il devait avoir le titre de séjour "commerçant" ?
Quelq'un peut-il m'éclairer à ce sujet ?

Par **fabienne034**, le **16/11/2009** à **18:03**

Bonjour,
il faut faire une demande de titre de séjour de commerçant auprès de la préfecture et il pourra être gérant associé
pour tout savoir sur les sociétés:
<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>

Par **noah 2222**, le **19/02/2010** à **12:28**

Bonjour, vous devriez prendre contact avec une société spécialisée qui puisse vous renseigner car je crois savoir que vous pourriez avoir des avantages avec votre nationalité mauricienne. Renseignez-vous bien. Je peux vous conseiller fiduspain. Ils sont très compétents et vous aideront dans vos démarches. www.fiduspain.com

Par **jeanbaptistecohen**, le **19/02/2010** à **16:22**

bonjour, rnje vois que vous vous posez pas mal de questions sur la création de cette entreprise. rnje vous conseille d'ouvrir une société étrangère et prendre vos part en son nom! ca passe sans soucis. rnmoi j'ai ouvert une société en quelques jours qui à 3 activités distincte. rnje suis passé par un cabinet parisien, ils m'ont ouvert une société dite "off shore" aux seychelles donc moins de charges, d'impôts et forcément un meilleur rendement puis j'ai ouvert des bureaux de représentations dans chaque domaine. c'est le moins cher du marché et surtout très rapide. rnvoici leurs numéro 01.80.88.61.93